



## SOMMAIRE

■ Lettre ouverte aux acteurs de la mer par Pierre DUBREUIL.....	2
■ Macro-organigramme de l' Office Français de la Biodiversité.....	6
■ Suivi de l'Eponge Celtodoryx ciocalyptoides en Ria d'Etel .....	7
■ Mouvements migratoires de l'Esturgeon Européen : habitats en mer et retour des géniteurs en fleuve.....	8
■ Le Parc naturel marin de l'estuaires de la Gironde et de la mer de Pertuis lauréat pour deux projets Feamp !.....	10
■ Cohérence des financements publics pour la biodiversité marine en Bretagne .....	14
■ Le projet MARHAGOUV : quelle gouvernance Natura 2000 en mer pour demain ?.....	15
■ L'évaluation 2018 de l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000 est disponible .....	16
■ RESOBLO : RESeau d'Observatoires des usages de Loisirs : un projet inter Parcs naturels marins .....	19
■ La sensibilisation, un aspect inhérent à la gestion des milieux naturels : exemple appliqué au bassin versant des Lacs Médocains en Gironde .....	21
■ Expérimentation d'enlèvement de gisements sauvages d'huitres japonaises d'anciennes structures de culture marine en baie d'Aiguillon.....	25
<b>ACTUALITES .....</b>	<b>28</b>
<b>BREVES .....</b>	<b>29</b>

Paris, le lundi 15 juillet 2019

Le Directeur général de la préfiguration

## **Lettre ouverte aux acteurs de la mer**

La création de l'Office français de la biodiversité OFB est un projet d'ampleur qui traduit une ambition renouvelée du législateur et des pouvoirs publics en faveur de la biodiversité. Elle crée beaucoup d'attentes, elle suscite aussi des interrogations. Le monde de la mer, depuis plusieurs semaines, a ainsi manifesté le besoin de connaître la façon dont les enjeux de la mer et du littoral seront pris en compte dans l'OFB.

Ces questionnements me paraissent totalement légitimes. Surtout, je les prends comme une marque d'intérêt pour le futur Office ; c'est le signe que les acteurs maritimes, conscients de la préservation de la biodiversité, comprennent qu'il y a urgence à agir et veulent pouvoir compter sur l'OFB pour l'accompagner dans sa contribution.

Je souhaite exprimer ici une ambition de l'OFB pour les questions de la mer et du littoral et exposer les grandes lignes de l'organisation que je souhaite mettre en œuvre.

Tout d'abord, je voudrais dire que **je suis pleinement conscient des enjeux majeurs qui s'attachent au milieu marin**. Je ne chercherai pas ici à les détailler ; rappelons simplement l'immensité des eaux françaises, tout particulièrement dans les Outre-mer, l'importance des activités maritimes, qu'elles soient implantées depuis des siècles ou en plein développement, l'intérêt croissant des élus et de leurs collectivités pour le fait maritime... Avec le prisme de la biodiversité nous voyons une richesse exceptionnelle, de grands services rendus, mais aussi des menaces qui vont croissant et une sensibilité de plus en plus marquée de nos concitoyens. Depuis une quinzaine d'année, une dynamique très intense associant tous les acteurs a permis à la France de se montrer à la hauteur de ces enjeux. L'Agence des aires marines protégées, puis l'AFB depuis sa création, ont joué un rôle majeur dans cette dynamique aux plans national et local, en appui aux services de l'État, aux collectivités, aux gestionnaires, aux acteurs économiques, aux associations, ou directement en tant que gestionnaire d'espaces protégés et qu'acteurs de la police de l'environnement. Le service du patrimoine naturel du MNHN, devenu une Unité mixte de service AFB-MNHN-CNRS, a aussi apporté une importante contribution, ainsi que l'ONCFS, notamment à travers ses activités d'expertise, de police et de gestion de réserves.

C'est donc tout naturellement que **l'OFB se présentera comme le principal opérateur du ministère de la Transition écologique et solidaire au service de la préservation de la biodiversité marine**, à travers l'ensemble de ses missions, au niveau national comme au niveau territorial. J'ose croire que ce nouvel établissement, en réunissant toutes ces compétences, non seulement préservera les acquis antérieurs, mais saura aussi ouvrir de nouvelles portes. Son action devra nécessairement s'inscrire dans les cadres internationaux, en particulier les cibles d'Aichi adoptées par la Convention sur la diversité biologique, et dans ceux découlant des stratégies nationales, au premier plan desquelles la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, mais aussi la Stratégie nationale pour la biodiversité et la Stratégie nationale des aires marines protégées.

# OFFICE FRANÇAIS de la BIODIVERSITÉ

*Mission de préfiguration*

La stratégie future de l'OFB sur la mer devra être construite en lien avec ses futures instances de gouvernance ; il me semble pouvoir néanmoins esquisser, d'ores et déjà, quelques grandes lignes :

- L'OFB devra être un acteur majeur de la connaissance, en partenariat avec le monde de la recherche, notamment les universités, les organismes spécialisés sur la mer tels que l'IFREMER ou le SHOM, et en valorisant ses propres capacités de terrain, notamment celles des parcs naturels marins ; il devra aussi faire savoir, diffuser, informer et actionner le levier de la connaissance pour l'alimentation des politiques publiques et la sensibilisation du plus grand nombre ;
- L'OFB devra avoir une posture d'écoute et d'accompagnement vis-à-vis des territoires ; c'est une évidence dans le contexte des parcs naturels marins, des sites du réseau Natura 2000 en mer ou des réserves directement gérées par le futur Office, mais cela recouvre aussi la contribution aux démarches de planification, le soutien aux autres aires marines protégées... et plus largement un appui aux élus et aux collectivités dans leurs démarches d'adaptation des aménagements, de gestion des activités et de protection de la biodiversité marine ;
- L'OFB sera en appui aux acteurs, en construisant avec eux des solutions permettant d'adapter les usages professionnels ou de loisir afin de les rendre compatibles avec la préservation de la biodiversité marine, en développant des partenariats avec les différentes filières, les fédérations d'utilisateurs, les associations, à travers ses activités de formation... dans une optique certes d'élaboration mais aussi, au vu des urgences avérées, de diffusion, de dissémination, de démultiplication ; il sera également tourné vers la société tout entière à travers les activités de mobilisation citoyenne, la sensibilisation, les aires marines éducatives... ;
- Fort de ses compétences techniques touchant tous les milieux, l'OFB devra faire vivre concrètement une véritable vision « terre-mer », tout particulièrement dans les Outre-mer ;
- L'OFB devra être actif à l'international afin d'y contribuer au rayonnement de la France, d'y valoriser l'excellence de ses pratiques de gestion, d'y développer des actions de coopération régionale et d'y contribuer aux travaux structurants comme la négociation sur la biodiversité au-delà des eaux sous juridiction.

Pour décliner ces grandes priorités, l'OFB, loin d'agir seul, développera des partenariats avec les collectivités, les acteurs associatifs, les acteurs économiques, les usagers, les gestionnaires d'AMP, les acteurs scientifiques et techniques.... Enfin, dans l'appui qu'il apportera aux politiques publiques, l'OFB devra s'inscrire dans la gouvernance particulière qui est celle des autorités et services maritimes, en contribuant également à faciliter une lecture transversale des politiques publiques, qu'elles touchent spécifiquement la mer, les bassins versants ou les territoires littoraux.

Je souhaite maintenant aborder **les caractéristiques essentielles de l'organisation** qui sera mise en place.

Tout d'abord, l'OFB souhaite offrir la possibilité d'avoir des points d'entrées facilement identifiables pour le dialogue avec tous les acteurs maritimes. Ce besoin est une évidence au regard de l'organisation particulière qui prévaut chez les acteurs maritimes. Cela est bien sûr le cas au sein des administrations maritimes tout d'abord, tant du point de vue général (les préfets maritimes) qu'au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire (directions interrégionales de la mer, délégations « mer et littoral » au sein des Directions départementales des territoires et de la mer).

Les acteurs de la mer sont aussi, pour une partie d'entre eux, dans ce cas : marins pêcheurs, conchyliculteurs évidemment, mais aussi scientifiques (IFREMER, SHOM), usagers (plaisance, sports nautiques...). Les entreprises, même lorsqu'elles ne sont pas uniquement maritimes (ex.

énergéticiens), trouvent du sens à œuvrer ensemble au sein du cluster maritime français et, tous les ans, à se retrouver ensemble dans le cadre des « assises de l'économie de la mer ». Même s'il y a aussi des enjeux et des acteurs spécifiques pour l'eau, la chasse, les aires protégées, etc., on peut raisonnablement affirmer que le milieu marin et le monde maritime se distinguent par de nombreuses spécificités écologiques, organisationnelles et, somme toute, culturelles.

Au niveau national, les acteurs maritimes sont donc logiquement en attente d'un interlocuteur, d'un « point d'entrée » permettant un dialogue de haut niveau avec l'OFB. C'est l'une des fonctions qu'assumera le **délégué « mer » qui sera placé auprès du Directeur général**. Les relations avec les acteurs maritimes à un niveau plus technique ou plus local seront assurées par d'autres entités.

**Le site de Brest, siège de l'ancienne Agence des aires marines protégées au port de commerce, demeurera en outre le pôle marin au sein du futur OFB.** Le délégué « mer » y aura sa résidence administrative, même s'il est évident qu'il sera appelé à se déplacer très fréquemment.

En matière de **gouvernance**, la loi définit les collèges au sein du Conseil d'administration. Le deuxième collège inclura différentes catégories d'acteurs, parmi lesquels les acteurs maritimes devront avoir toute leur place. Par ailleurs, un Comité d'orientation sera établi et placé auprès du Conseil d'administration. Ce Comité, généraliste, permettra l'association d'un large périmètre de parties prenantes aux réflexions sur l'activité de l'Office. Ce Comité pourra mettre en place des « formations spécialisées » permettant des échanges approfondis sur certains milieux ou certaines thématiques ; cela sera évidemment être le cas pour la mer et le littoral.

Ensuite, notre **organisation interne** devra permettre de relever les défis du milieu marin, en évitant un isolement qui nous ferait passer à côté des opportunités d'enrichissement qu'offre l'OFB. Cet isolement, je ne le souhaite pour aucun milieu ou aucune activité : l'organisation de l'OFB reposera sur une interaction entre les missions et les métiers et sur une structuration territoriale forte ; les milieux ne sont pas la clé d'entrée qui détermine les directions.

**Au niveau central**, les différentes directions de l'Office seront dotées de compétences leur permettant de jouer leur rôle sur les questions particulières qui se posent dans le milieu marin, celui-ci pouvant ainsi bénéficier, grâce à un fonctionnement transversal, de l'ensemble des compétences et directions de l'OFB, notamment la Direction des stratégies de la biodiversité, la Direction acteurs et citoyens et la Direction des aires protégées. Toutefois, un certain regroupement des forces prévaudra au sein d'une direction chargée de la connaissance, permettant du même coup une proximité avec l'unité mixte de service « Patrimoine Naturel » (AFB/MNHN/CNRS) qui comprend une équipe marine. Une réflexion sera engagée pour renforcer encore l'expertise sur la mer, en partenariat avec les principaux acteurs scientifiques et techniques (universités, établissements de recherche).

**Le niveau territorial** déclinera la stratégie et les grandes orientations fixées au niveau central. Si le principe général de l'organisation repose, en métropole, sur des directions régionales et des services départementaux, pour le milieu marin les parcs naturels marins et les délégations de façade répondront à un schéma particulier.

**Les parcs naturels marins** seront intégrés aux différentes directions régionales de la région où se trouve le siège du parc. Ils restent porteurs d'un projet territorial bien particulier découlant d'un périmètre, d'une gouvernance (le conseil de gestion) et du plan de gestion.

Les parcs s'inscriront donc dans un fonctionnement adapté, leurs directeurs délégués conservant la délégation du directeur général de l'établissement prévue par le code de l'environnement. Leur action s'inscrira dans une coordination fonctionnelle assurée par la direction des aires protégées.

# OFFICE FRANÇAIS de la BIODIVERSITÉ

*Mission de préfiguration*

**Les délégations de façade**, au nombre de trois pour la métropole, agiront dans un périmètre qui est celui des trois Préfectures maritimes et seront basées au Havre, à Nantes, à Marseille. Chacune sera rattachée à une direction régionale mais leur échelle d'action (la façade maritime au sens des Préfets maritimes), qui est la plus pertinente au niveau écologique, présente de grands avantages par exemple en matière d'optimisation des actions de connaissance et de surveillance, ou encore d'appui aux acteurs qui rencontrent des problématiques similaires. Les délégués de façade seront les points d'entrée de l'OFB pour les questions touchant la mer et le littoral à l'échelle de la façade maritime. Ils hériteront, avec leurs équipes, des missions des actuelles antennes de l'AFB.

Un certain nombre d'avantages découleront du lien renforcé entre les parcs naturels marins, les délégations de façade et les directions régionales de l'OFB : une meilleure connexion avec l'échelle régionale où sont pilotés des outils structurants (ARB, fonds structurels) ; une cohérence renforcée de la relation globale de l'OFB avec les acteurs de la région (associations, collectivités, services régionaux et départementaux de l'État...) ; une meilleure coordination sur les avis techniques ; une meilleure prise en compte des enjeux marins et littoraux dans l'exercice des missions de police et de connaissance par les directions régionales et leurs services départementaux...

**Outre-mer**, l'organisation ne sera pas spécifiquement maritime mais répondra aux forts enjeux qu'y présente le milieu marin, avec une attention accrue à la continuité terre-mer du fait du caractère insulaire de la majorité des territoires concernés. Outre l'action des parcs naturels marins qui répond à un cadre spécifique, des « délégations territoriales » seront mises en place pour fluidifier le dialogue entre les collectivités, les acteurs territoriaux et l'OFB ; PNM et délégations territoriales seront intégrés à la direction des Outre-mer. Sera ainsi facilitée la mise en place de partenariats ou de soutiens prenant compte les milieux marins, à l'instar de l'adhésion en cours au Groupement d'intérêt public « parc naturel de la mer de corail » ou du programme de « solidarité interbassins ». En matière d'expertise et d'appui technique, les délégations territoriales ne seront que marginalement en position de les prendre en charge elles-mêmes pour le milieu marin, mais œuvreront pour mobiliser les compétences existant dans les parcs naturels marins, les délégations de façade ou les services centraux.

**Au plan interne, la délégation « mer » sera chargée de l'animation et la coordination internes** sur la mer et le littoral (directions centrales, directions régionales (dont délégations de façade), direction des Outre-Mer, PNM, international, communication...).

L'action de la délégation « mer » s'inscrira profondément dans les missions de l'OFB. Loin de provoquer un isolement des activités touchant la mer, elle veillera au contraire à la bonne prise en compte de la mer dans les missions de l'OFB, et y contribuera en apportant un appui aux différentes directions. La délégation « mer » facilitera donc cette mobilisation des directions sur la mer, en contribuant aussi à la cohérence de leurs actions respectives et à leur inscription dans une vision stratégique. Elle veillera particulièrement à faire vivre le lien entre les entités territoriales (PNM, délégations de façade, conservateurs de réserves...) et les directions centrales. Enfin, la délégation « mer » contribuera à faire vivre une vision « terre-mer » au sein de l'établissement en créant du lien entre les équipes travaillant sur des milieux différents mais pouvant partager des enjeux communs.



**Pierre DUBREUIL**

Directeur général de la mission de préfiguration de l'Office français de la biodiversité

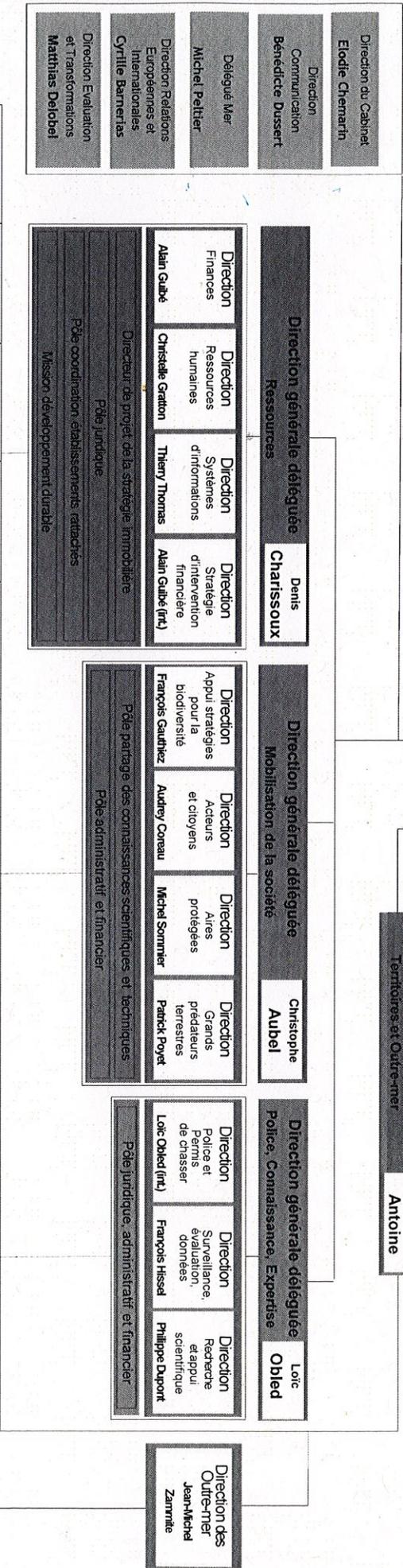
# Macro-organigramme de l'Office français de la biodiversité

Agent comptable  
Inspection santé sécurité au travail  
Jean-Philippe Herbaux

**Directeur général**  
Pierre Dubreuil

Conseil d'administration  
Conseil scientifique  
Comité d'orientation

Directrice générale adjointe  
Territoires et Outre-mer  
Stéphanie Antoine



## Services départementaux

Iroise

Estuaires Picards et mer d'Opale

Manche Mer du Nord

Bassin d'Arcachon  
Gironde et mer des pertuis

Golfe du Lion

Atlantique

Cap Corse et Agrate  
Méditerranée

- DR Auvergne-Rhône-Alpes: Jacques Durnez
- DR Bourgogne-Franche-Comté: Antoine Derieux
- DR Bretagne: Sylvie Detoc
- DR Centre-Val de Loire: Jean-Noël Rieffel
- DR Grand-Est: Catherine Lhote
- DR Haut-de-France: Patrick Bertrand
- DR Île-de-France: Magali Charrel
- DR Normandie: François Denis
- DR Nouvelle-Aquitaine: Nicolas Sarngue
- DR Occitanie: Hervé Blum
- DR Pays de la Loire: Nathalie Franquet
- Direction interrégionale Provence Alpes-Côte d'Azur Corse: Eric Hansen

### Légende

- Lien fonctionnel
- Lien hiérarchique
- Délégués territoriaux Outre-mer
- Direction régionale
- DIR
- Délégations de façade
- Direction Inter-régionale
- Parc naturels marins et Sanctuaire Agoa

Martinique	Mayotte
Sanctuaire Agoa	Les Glorieuses
Nouvelle Calédonie Wallis et Futuna	Polynésie française
Guayane	Antilles
Océan Indien	

Contact :  
SAULEAU Pierre

Maître de conférences à l'Université Bretagne Sud  
[Pierre.sauleau@univ-ubs.fr](mailto:Pierre.sauleau@univ-ubs.fr)

Les espèces exotiques envahissantes représentent une des causes majeures de l'appauvrissement de la biodiversité dans le monde. La ria d'Etel, zone Natura 2000, n'y échappe pas avec la présence notamment de l'éponge marine *Celtodoryx ciocalyptoides* originaire de Mer de Chine. Le document d'objectifs du site Natura 2000 identifie en effet la présence de *C. ciocalyptoides* et propose la mise en œuvre d'actions permettant d'élaborer un état des lieux, suivre et mieux connaître l'espèce et les techniques éventuelles de limitation.

Probablement introduite involontairement dans les années soixante-dix lors de l'importation de l'huître creuse, ce spongiaire a trouvé les conditions favorables pour se nourrir et se reproduire dans la ria. Une génération plus tard, l'espèce a fini par conquérir de nombreux espaces naturels et artificiels le long de la ria menaçant la biodiversité locale.

Dans le cadre du projet de recherche « Anticelto » financé par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et visant à limiter l'installation et la propagation de l'espèce exotique *C. ciocalyptoides*, Pierre Sauleau, enseignant-chercheur au laboratoire de Biotechnologie et Chimie Marines de l'Université de Bretagne Sud s'intéresse aux mécanismes de défense chimique des espèces endémiques de la ria d'Etel ; c'est ce qu'on appelle l'écologie chimique. Le but : identifier et valoriser la ou les espèces locales potentiellement capables de résister voire de combattre cette espèce envahissante par le biais de molécules naturelles de défense. En effet, dans le milieu marin, les espèces marines sessiles, c'est-à-dire qui vivent fixés sur leur support rocheux, telles que les éponges, anémones, coraux, etc. n'ont pas la possibilité de fuir ou de se protéger par une carapace et doivent se défendre (ou attaquer) en produisant des substances naturelles toxiques. C'est donc une véritable guerre chimique que se livrent sous les mers ces invertébrés marins. Au passage, c'est aussi ce qui fait tout leur intérêt dans la recherche de nouvelles molécules anticancéreuses ou anti-infectieuses. En identifiant la ou les espèces capables de se défendre vis-à-vis de *C. ciocalyptoides*, il serait donc envisageable de développer des stratégies de lutte écologiques. Un peu à l'image de ce qui est déjà pratiqué à terre, en agriculture biologique, où l'on utilise des insectes auxiliaires pour lutter contre les phytophages.

Pour être efficace dans la lutte contre les espèces envahissantes, il faut cibler le milieu portuaire. Porte d'entrée des espèces exotiques, c'est là que la biodiversité est la plus vulnérable. Mais si l'on parvenait à incorporer ces molécules de défense dans un diffuseur érodable en milieu marin, il devrait être possible de limiter l'installation et la propagation d'espèces invasives. Un peu comme ces diffuseurs de phéromones utilisés en agriculture pour brouiller la reconnaissance sexuelle entre lépidoptères mâles et femelles et empêcher leur accouplement et donc la naissance de chenilles phytophages.

La situation est urgente, l'espèce *C. ciocalyptoides* aurait été signalée à la sortie de la rade de Lorient, en rivière de Pénerff, à la sortie de l'Odet, dans le bassin d'Arcachon, au large d'Hendaye. Et l'on parle là que d'une seule espèce exotique...



**À gauche :** Au centre, nécrose de l'éponge invasive *C. ciocalyptoides* : serait-ce les traces d'un pathogène, d'un prédateur ? **À droite :** L'éponge invasive *C. ciocalyptoides*, en jaune, laisse peu de place aux autres invertébrés sessiles comme ces *Metridium*

#### ■ MOUVEMENTS MIGRATOIRES DE L'ESTURGEON EUROPEEN : HABITATS EN MER ET RETOUR DES GENITEURS EN FLEUVES

**Contact :**

**PAQUIGNON Guillaume**

Chargé de mission Patrimoine naturel marin, antenne atlantique AFB  
[guillaume.paquignon@afbiodiversite.fr](mailto:guillaume.paquignon@afbiodiversite.fr)

#### **Contexte**

Ce projet AFB-Irstea s'inscrit en appui au Plan National d'Action (PNA) en faveur de la restauration de l'esturgeon européen qui constitue une déclinaison du plan international de conservation adopté dans le cadre de la convention de Berne. Ce PNA piloté par la DREAL Nouvelle-Aquitaine entre dans une deuxième phase 2019-2028.

Les actions menées dans la première phase du plan ont permis d'éviter la disparition de l'espèce en constituant un stock d'individus captifs ; en produisant et relâchant des jeunes poissons dans le milieu naturel et en suivant leur devenir (localisation, caractéristiques, comportement) ; en sensibilisant les acteurs à l'importance de cette restauration. Les actions du PNA ont été complétées par plusieurs travaux portant sur des volets spécifiques : effets des pratiques d'élevage sur les performances individuelles, état de santé de la population et effets des stress environnementaux, utilisation de l'habitat en estuaire, diversité génétique de la population soutenue.

Ce projet représente deux des actions envisagées dans le cadre de cette deuxième phase du PNA :

- analyse de l'utilisation par cette espèce des habitats marins et notamment des zones avec des statuts de protection (Parcs naturels marins, zones Natura 2000) ;
- développement d'une méthode basée sur l'ADN environnemental pour documenter la présence d'esturgeons en eau douce et ainsi être en mesure de détecter : le retour attendu de géniteurs sur les sites de frayères ; la présence de juvéniles (issus de lâchers ou de reproduction naturelle) et enfin la présence d'esturgeons exotiques.



Dans le cadre du PNA, une base de données STURWILD rassemblant les déclarations d'observations d'esturgeons depuis 2006 a été construite et est gérée par Irstea pour le PNA. Les déclarations d'observations accidentelles d'un esturgeon européen peuvent être faites auprès des

trois organismes impliqués (CNPMEM, IMA et Irstea) par des pêcheurs professionnels, des pêcheurs amateurs mais aussi par tous citoyens qui croise un esturgeon européen dans son activité (i.e. échouage). Ces 3 organismes interagissent par le biais de fiches de déclarations pour anonymiser et échanger les informations concernant les captures (localisation de la capture, nombre d'individus capturés, caractéristiques du poisson, engins de pêche ...) via une application web dédiée. Il s'agit de données qualitatives, recueillies sur la base du volontariat à la fois sur les côtes françaises mais aussi sur les côtes des pays voisins (Espagne, Angleterre, Danemark...).

Pour ce projet, il s'agit dans un premier temps d'analyser ces localisations en regards des cartes d'habitats marins de la façade Atlantique, Manche, Mer du Nord afin d'identifier les habitats préférentiels de l'espèce. Une analyse plus précise sera ensuite effectuée sur la fréquentation des zones marines protégées.

Dans un second temps, les plus gros individus seront équipés à l'aide de marques satellites afin de documenter plus précisément les trajectoires individuelles. La tactique migratoire peut avoir des conséquences en terme de gestion et de connectivité des habitats : est-ce que la majorité des individus reste dans le panache de l'estuaire et font des allers-retours entre la mer et l'estuaire ? Est-ce que l'orientation de la migration à la sortie de la Gironde se fait principalement vers le Nord ou vers le Sud ? Existe-il des échanges entre certains habitats marins particuliers ?



Les 5 tâches du projet

En mer, on peut rencontrer des juvéniles et des adultes issus des repeuplements en France et en Allemagne mais également quelques individus sauvages. Les premiers repeuplements conséquents ayant été effectués en 2007, on s'attend à un retour vers les fleuves des premiers géniteurs entre 2019 et 2022 c'est-à-dire à l'âge de maturation de 12/ 15 ans pour les mâles et les femelles respectivement. Il peut s'agir dans un premier temps du retour de très peu d'individus qui peuvent passer inaperçu dans les captures accidentelles et dans les échantillonnages scientifiques. C'est pourquoi une méthode indirecte de détection de leur présence sera expérimentée en testant la faisabilité d'utiliser les techniques d'ADN environnemental dans les grands fleuves Garonne et Dordogne. A l'aide de cette même méthode, les espèces exotiques d'esturgeons présentes en milieu naturel seront détectées, présence liée à des

échappements accidentels des piscicultures, afin d'identifier les risques (hybridation, transmission de pathogènes, risque de confusion à la capture) à l'échelle du bassin versant. Les possibilités de détection via l'ADN environnemental pourront être transférables aux autres grands fleuves français afin d'y détecter un retour de l'espèce endémique par errance (dans la Seine par exemple) mais aussi la présence des espèces d'esturgeons exotiques qui peuvent interagir.

## Où en sommes-nous ?



Ce projet, co-piloté par l'Irstea Bordeaux, le PNM estuaire de la Gironde et mer des Pertuis et l'antenne atlantique de l'AFB, a eu son premier comité de pilotage de lancement en juillet 2019.

Les premiers échantillonnages d'ADN environnemental ont déjà eu lieu sur les frayères historiques d'esturgeon. Les marques satellites du fournisseur Wildlife computers (miniPAT) seront posées en 2020 après retour du comité d'éthique et dès la première capture d'un individu de poids suffisant.

Enfin, un ingénieur en géomatique/géostatistique sera recruté au printemps 2020 pour travailler sur la cartographie.

## ■ LE PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS LAUREAT POUR DEUX PROJETS FEAMP !

### Contacts :

**EYNAUDI Amandine (CoEHCo)**

Chargée de mission Patrimoine naturel, PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis  
[amandine.eynaudi@afbiodiversite.fr](mailto:amandine.eynaudi@afbiodiversite.fr)

**WEILLER Yohan (ARPEGI)**

Chargé de mission Pêche professionnelle et cultures marines, PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis  
[yohan.weiller@afbiodiversite.fr](mailto:yohan.weiller@afbiodiversite.fr)

### Contexte

À l'été 2019, l'équipe du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a déposé deux projets auprès de la commission nationale de sélection du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) :

-le projet CoEHCo : Connaissance et Évaluation de l'état des Habitats benthiques Côtiers, au titre de l'article 80 b qui vise à améliorer les connaissances concernant l'état du milieu marin en vue de mettre en place les programmes de suivi et de mesures prévus par la directive DCSMM,

-le projet ARPEGI : Analyse Risque pêche PERTUIS Gironde, au titre de l'article 40 relatif à la protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins dans le cadre d'activités de pêche durable.

**Suite à la phase d'instruction, ces deux projets ont été retenus par la commission nationale de sélection d'octobre. Ils démarrent début 2020 !**



Prés salés - © Amandine Eynaudi / AFB

Limicoles en quête de nourriture dans les vasières - © Amandine Eynaudi / AFB



Récifs d'hermelles - © Pierre Lopin – Roc plongée

Herbiers de zostères - © Aurélie Dessier / AFB



Le projet CoEHCo vise à améliorer les connaissances sur les habitats benthiques côtiers dans le périmètre du Parc naturel marin, concernant leur répartition, leur couverture spatiale et leur état écologique.

Ce projet est mené en étroite collaboration avec les cinq Réserves naturelles nationales situées dans le Parc, gérées ou cogérées par la LPO.

Au cœur du projet, les protocoles scientifiques relatifs à l'évaluation de l'état des habitats : ceux déployés sont, pour certains, déjà identifiés dans le cadre des programmes de surveillances DCE ou DCMM (les hermelles et les herbiers, par exemple), les autres ont été développés pour répondre aux besoins de suivi dans les Réserves naturelles. Tous seront déployés sur de nombreux sites à l'échelle du territoire du PNM. Les données collectées viendront alimenter les travaux nationaux de développement des indicateurs d'état de ces habitats.

Concernant la cartographie des habitats, le projet CoEHCo permettra d'actualiser la cartographie des hermelles et de préciser la répartition des champs d'algues intertidaux sur les certains secteurs qui ne peuvent pas être traités par analyse d'images satellites (zone d'estran à l'ombre des falaises par exemple).

## CARTOEHCo

En parallèle du projet CoEHCo, le projet CARTOEHCo viendra compléter, à partir d'analyse d'images satellites, la localisation et l'estimation des surfaces des prés salés, des macro algues et des herbiers de zostère naine sur l'ensemble du territoire intertidal du Parc. Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'un contrat de recherche et développement mené par le bureau d'étude *I-sea* (entre 2020 et 2022), et grâce à un complément de financement supporté par le projet Life MarHa.

### CoEHCo en bref

**Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis : chef de file**

**LPO gestionnaire ou co gestionnaire des réserves naturelles** nationales de La Belle Henriette, la Baie de l'Aiguillon, Lilleau des Niges, La Baie d'Yves, Moëze Oléron : **partenaires**

**586 109,48 €** dont **75 % de co financement FEAMP** et 25 % de contrepartie nationale.

**Début des actions en 2020, fin des opérations de terrain en 2022**, clôture administrative 2023.

**4 habitats visés : prés salés, récifs d'hermelles, substrats meubles intertidaux, herbiers de zostère naine**

**29 points de suivis, 5 protocoles communs** standardisés (inter directives et inter AMP) déployés et testés par plusieurs opérateurs coordonnés à l'échelle du Parc.

---

### > [ARPEGI : ANALYSE RISQUE PECHE PERTUIS GIRONDE](#)

---

Le projet ARPEGI vise à mener l'analyse de risque que font porter les différentes activités de pêche sur la conservation des **Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire** (respectivement HIC et EIC), listés dans les directives Natura 2000. Cette analyse sera menée collectivement à l'échelle du Parc, sur l'ensemble des 25 Sites Natura 2000 concernés (cf. carte ci-dessous) et pour l'ensemble des activités de pêche maritime qui y sont pratiquées.

Ce projet porté par le Parc fera intervenir l'ensemble des représentants professionnels concernés : le COREPEM, le CRPMEM Bretagne, le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, le CDPMEM Charente-Maritime et le CDPMEM Gironde. Leur étroite implication tout au long du projet permettra d'appréhender au mieux l'activité, en s'appuyant sur des données précises et sur l'expertise des marins pêcheurs directement concernés.

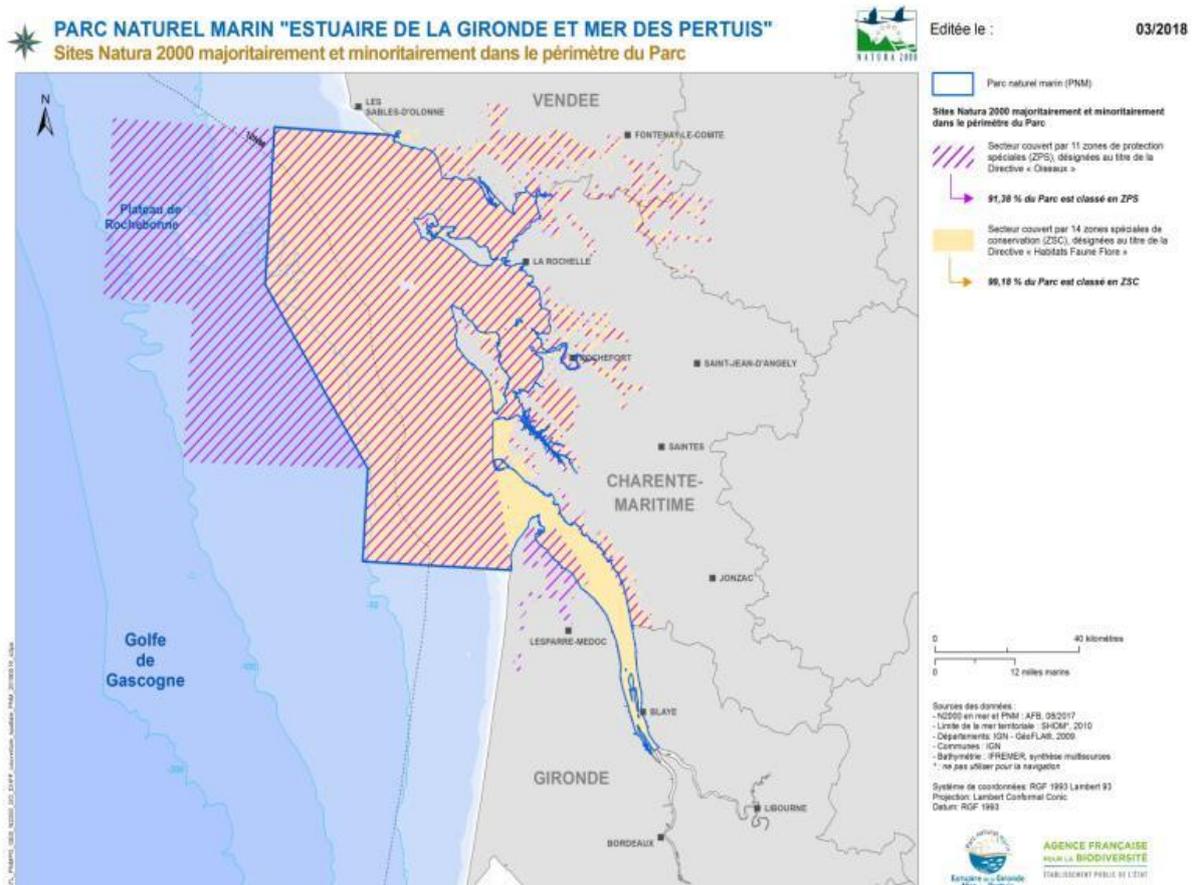
Le projet ARPEGI analysera le risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des **habitats d'intérêt communautaire** en suivant la méthodologie nationale (celle-ci a été révisée en 2019). Cette méthodologie implique d'évaluer dans un premier temps le risque de dégradation, estimé en croisant la sensibilité de chaque habitat avec les pressions des engins de pêche. Dans un deuxième temps, ce risque de dégradation est modulé en intégrant les niveaux d'enjeux écologiques, l'importance socio-économique et les éventuelles spécificités des engins de pêche, pour estimer le risque de porter atteinte aux objectifs de conservation.

Pour l'analyse de risque concernant les **espèces d'intérêt communautaire**, il n'existe pas de méthodologie nationale stabilisée. Le risque sera par conséquent évalué en couplant les données bibliographiques et les données spatio-temporelles connues. Dans un second temps, une quantification des interactions sera réalisée dans le Parc pour cinq couples « espèce d'intérêt

communautaire / engins les plus à risque » grâce à des observations en mer et des entretiens avec les patrons pêcheurs.

Des mesures de réductions du risque de porter atteinte à la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire seront prises dès lors que ce risque est modéré ou fort. Ces mesures tiendront compte des effets socio-économiques potentiels sur les flottilles concernées.

Le comité de pilotage du projet associera les représentants des pêcheurs, les services de l'État, les animateurs de sites Natura 2000 concernés et l'équipe du Parc.



© Yves Gladu – Agence française pour la biodiversité

## ARPEGI en bref

**Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis : chef de file**

**Les comités régionaux des pêches de Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, les comités départementaux des pêches de Charente Maritime et de Gironde : prestataires**

**1 148 000 € dont 60 % de cofinancement FEAMP, 20 % de contrepartie nationale et 20% d'autofinancement par le Parc.**

**Début des actions en 2020, fin des opérations en 2022, clôture administrative 2023.**

**Une évaluation d'incidence des activités de pêche professionnelle sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires, plus de 400 navires de pêche concernés sur 25 sites Natura 2000 et 9 000 km<sup>2</sup>.**

## ■ COHERENCE DES FINANCEMENTS PUBLICS POUR LA BIODIVERSITE MARINE EN BRETAGNE

**Contacts :**

**LE FUR Fanny**

Chargée de mission LIFE Marha

[Fanny.Le-fur@afbiodiversite.fr](mailto:Fanny.Le-fur@afbiodiversite.fr)

Sous l'impulsion du projet Life Marha, un comité des financeurs du milieu marin a vu le jour en Bretagne en octobre. Il a réuni le Conseil régional, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la DREAL, la DIRM NAMO, l'ONCFS et l'AFB afin d'échanger sur la coordination du financement de la biodiversité marine.

Il interviendra sur trois volets d'intervention :

- Une cartographie des financements publics en Bretagne pour l'année 2020 pour que les bailleurs puissent acquérir une culture commune des financements du milieu marin et se donner la possibilité de co-construire certains appels à projets, sélectionner voire financer collectivement des projets, aider au fléchage des projets éligibles à plusieurs fonds différents et a contrario identifier les projets orphelins de financement ;
- L'amélioration de la visibilité de ces opportunités de financements pour les porteurs de projets ;
- L'articulation des stratégies, plans et programmes des uns et des autres sur le long terme pour ajuster les moyens financiers à ces objectifs et partager les priorités d'actions à mettre en œuvre.

L'animation de ce travail devrait être portée par la future Agence bretonne pour la biodiversité.



Crédit : Fanny Le Fur / Agence française pour la biodiversité

## ■ LE PROJET MARHAGOUV : QUELLE GOUVERNANCE NATURA 2000 EN MER POUR DEMAIN ?

### Contacts:

**SAUBOUA Paul**

Responsable de Gouvernance et usages AFB

[paul.sauboua@afbiodiversite.fr](mailto:paul.sauboua@afbiodiversite.fr)

**BEURET Jean-Eudes**

Enseignant-chercheur Agrocampus Ouest

[jean-eudes.beuret@agrocampus-ouest.fr](mailto:jean-eudes.beuret@agrocampus-ouest.fr)

Un travail de caractérisation de la gouvernance des sites Natura 2000 en mer, intitulé « Marhagouv », a été réalisé au cours de l'année 2019. Près de deux cent cinquante entretiens auprès des instances de coordination du dispositif et de membres de COPIL ont été réalisés pour cela. Les déterminants, la structuration et l'efficacité de la gouvernance ont ainsi été analysés dans vingt et un sites, représentatifs de la variabilité et de la spécificité des modalités de gouvernance existantes en Métropole et en Corse.

Sur la base de ces travaux, un atelier d'échanges auquel vous avez été invités aura lieu les 20 et 21 janvier à l'Agrocampus Ouest de Rennes. Cet atelier permettra de partager les résultats de ces travaux et aura pour objectif de co-construire des pistes d'amélioration et des indicateurs de la gouvernance des sites Natura 2000 en mer.

Suite à cela, **quinze sites Natura 2000 en mer volontaires seront accompagnés dès 2020 dans la mise en œuvre d'une ou de plusieurs de ces mesures d'améliorations**. Aux côtés de six sites partenaires du projet Marha, les gestionnaires volontaires seront invités à répondre à **un appel à manifestation d'intérêt pour bénéficier d'un appui**.

Les conclusions de ce travail de caractérisation et ses préconisations vous seront communiqués au cours de l'année 2020.



© L. Ritschard, 2019



**Contacts:**

**DE BETTIGNIES Thibaut (DHFF)**

Chargé de mission scientifique « Ecologie et Evaluation des Habitats/Espèces marines » UMS PatriNat  
[thibaut.de-bettignies@mnhn.fr](mailto:thibaut.de-bettignies@mnhn.fr)

**COMOLET-TIRMAN Jacques (DO)**

Responsable « Oiseaux » UMS PatriNat  
[jacques.comolet-tirman@mnhn.fr](mailto:jacques.comolet-tirman@mnhn.fr)

**GAZAY Camille (DO)**

Chargée de mission « Rapportages Espèces et Catalogue de protocoles » UMS PatriNat  
[camille.gazay@mnhn.fr](mailto:camille.gazay@mnhn.fr)

## Habitats et espèces de la directive « Habitats, Faune, Flore »

La troisième évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces parmi les plus rares ou menacés d'Europe a été réalisée par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « Habitats, Faune, Flore ». Couvrant la période 2013-2018, elle concerne tous les habitats et espèces terrestres, dulciquoles, littoraux et marins de la directive. Cette évaluation consolide les conclusions des deux précédentes : ***la part des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation en France reste faible (un habitat sur cinq et une espèce sur quatre). L'état d'un tiers des espèces et habitats est considéré en détérioration sur la période 2013-2018.***

**1/3 des espèces et habitats  
en détérioration entre 2013  
et 2018**

### La méthodologie utilisée

L'évaluation de chaque habitat et espèce dans une région biogéographique s'effectue dans le cadre d'un format standard partagé par tous les États membres, permettant une synthèse à l'échelle européenne. Elle s'appuie sur quatre paramètres, chacun évalué selon quatre modalités (favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu) :

pour un habitat, il s'agit de son aire de répartition naturelle, de la surface qu'il couvre, de sa structure et son fonctionnement, ainsi que des perspectives futures envisageables (viabilité de l'habitat à moyen/long terme en fonction des pressions et menaces qu'il subit) ;

pour une espèce, il s'agit de son aire de répartition naturelle, de sa population, de l'état de son habitat d'espèce et des perspectives futures envisageables.

L'état et les tendances de ces paramètres sont évalués, selon des critères précis, à partir des meilleures études et données disponibles, complétées le cas échéant par avis d'experts. Pour chaque évaluation, la synthèse des paramètres s'appuie sur une même règle : un seul paramètre « défavorable mauvais » suffit à classer l'habitat ou l'espèce dans cette catégorie (principe de précaution) ; à l'inverse, l'état de conservation n'est favorable que si tous les paramètres sont favorables (ou éventuellement avec un paramètre inconnu).

### L'évaluation des habitats et espèces d'intérêt communautaire : un exercice partenarial

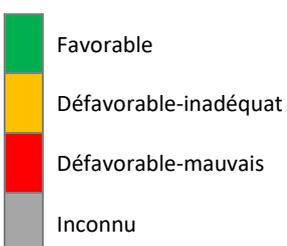
Coordonnée par l'UMS PatriNat, service commun de l'AFB, du CNRS et du MNHN, pour le compte du ministère de la transition écologique et solidaire, cette évaluation a été réalisée avec la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN devenue PCCBN au sein de l'AFB), l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie), la Société herpétologique de France (SHF), la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ainsi que les experts de l'AFB, MNHN et Universitaires. Plus de 400 experts ont ainsi été mobilisés pour la rédaction, la relecture et la validation des fiches d'évaluation.

Source : [https://inpn.mnhn.fr/docs/N2000\\_EC/Note\\_synthese\\_2019\\_DHFF.pdf](https://inpn.mnhn.fr/docs/N2000_EC/Note_synthese_2019_DHFF.pdf)

#### **Les résultats pour les habitats marins**

Habitat	Atlantique	
	2012	2018
1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine		
1120 Herbiers à posidonies	Absent en Atlantique	Absent en Atlantique
1130 Estuaires		
1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		
1150 Lagunes côtières		
1160 Grandes criques et baies peu profondes		
1170 Récifs		
1180 Structures sous-marines causées par des émissions de gaz	Non évalué	
8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées		

**Etat de conservation**



- Favorable
- Défavorable-inadéquat
- Défavorable-mauvais
- Inconnu

**Une espèce d'oiseaux nicheurs sur trois en déclin**

Pour en savoir plus :

Le rapportage complet habitats/espèces est téléchargeable dans le détail ici :

[https://inpn.mnhn.fr/docs/N2000\\_EC/Resultats\\_synthetiques\\_Rapportage\\_2019\\_DHFF.xlsx](https://inpn.mnhn.fr/docs/N2000_EC/Resultats_synthetiques_Rapportage_2019_DHFF.xlsx)

### **Espèces d'oiseaux de la directive « Oiseaux »**

La seconde évaluation de l'état et des tendances des espèces d'oiseaux d'Europe a été réalisée par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « Oiseaux ». Couvrant la période 2013-2018, elle consolide les conclusions de la précédente évaluation. À long terme, depuis l'entrée en vigueur de la directive, **une espèce d'oiseaux nicheurs sur trois est en déclin, en particulier parmi les espèces relativement répandues. Pour plus de la moitié de ces espèces, ce déclin représente une disparition de plus de 30 % des couples nicheurs.**

Toutes les espèces d'oiseaux présentes naturellement à l'état sauvage en Europe, soit environ 500 espèces, sont ainsi concernées tous les six ans par l'évaluation de leurs statuts et tendances. Non

limitée au seul réseau des sites Natura 2000, l'évaluation des espèces d'oiseaux concerne l'ensemble du territoire européen. En France, ce rapportage concerne plus de 330 espèces ou sous-espèces, évaluées pour certaines pour chaque saison de présence : nidification, hivernage, et passage. La France possède une richesse importante en nombre d'espèce d'oiseaux, en particulier nicheurs (le plus élevé en Europe après l'Espagne), la conduisant à une responsabilité certaine au niveau communautaire.

Les résultats par groupes d'espèces (Figure 3) donnent un aperçu de la diversité des profils de tendances, qui peuvent refléter des différences biologiques, de stratégies d'alimentation ou migratoires selon les oiseaux, mais également des pressions diverses sur l'espèce et son habitat. L'interprétation nécessitera des analyses ultérieures pour identifier ces nuances.

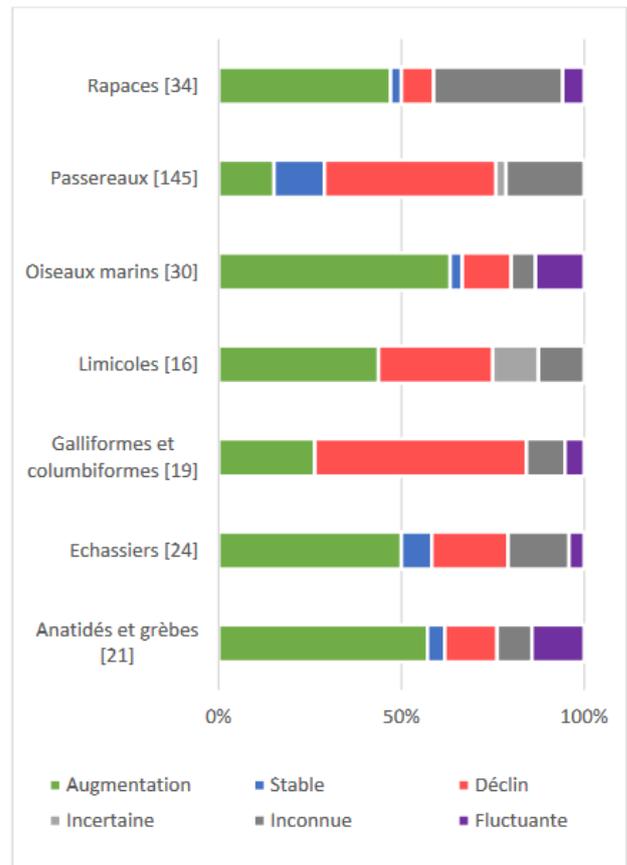
#### **Les résultats pour les oiseaux marins**

Chez les oiseaux marins (ainsi que anatidés et grèbes), le déclin ne concerne qu'une espèce sur dix environ. Plusieurs espèces de ces groupes présentent des fluctuations d'effectifs importantes.

La proportion d'espèces en déclin est beaucoup plus importante pour les limicoles.

**Figure 3 : Tendances à long terme des effectifs de populations nicheuses par groupes d'espèces**

Les nombres entre crochets indiquent le nombre d'évaluations réalisées.



#### **Des écosystèmes sous pressions**

Parmi les 16 grandes catégories de pressions ou menaces listées pour l'évaluation des espèces, les plus fréquemment citées sont celles liées à certaines pratiques agricoles (citées dans 23 % des cas, comme l'utilisation de produits phytosanitaires, le drainage ou la déprise) ainsi qu'à l'urbanisation et l'industrialisation du territoire (22 % des cas) et au développement de certaines activités sportives et touristiques. Ces activités exerçant une forte pression sur les espaces naturels peuvent expliquer les tendances négatives des populations d'oiseaux dans les milieux correspondants. Les principaux autres facteurs impactant l'état des espèces sont la chasse, les pollutions des eaux continentales et marines, le changement climatique et certains processus naturels (compétition entre espèces par exemple).

Pour en savoir plus :

Le rapportage communautaire sur le site de l'INPN :

<https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>

Les documents et données relatives au rapportage au titre de la directive « Oiseaux » :

- Commission européenne

[https://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/rep\\_birds/index\\_en.htm](https://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/rep_birds/index_en.htm)

- European Topic Center on Biological Diversity (ETC/BD)

<https://www.eionet.europa.eu/etcs/etc-bd/activities/reporting/article-12>

Le réseau Natura 2000 par l'EEA :

<http://natura2000.eea.europa.eu/>

## ■ RESOBLO : RESEAU D'OBSERVATOIRES DES USAGES DE LOISIRS : UN PROJET INTER PARCS NATURELS MARINS

**Contact :**

**LEFEUVRE Cécile**

Cheffe du département des parcs naturels marins

[cecile.lefeuvre@afbiodiversite.fr](mailto:cecile.lefeuvre@afbiodiversite.fr)

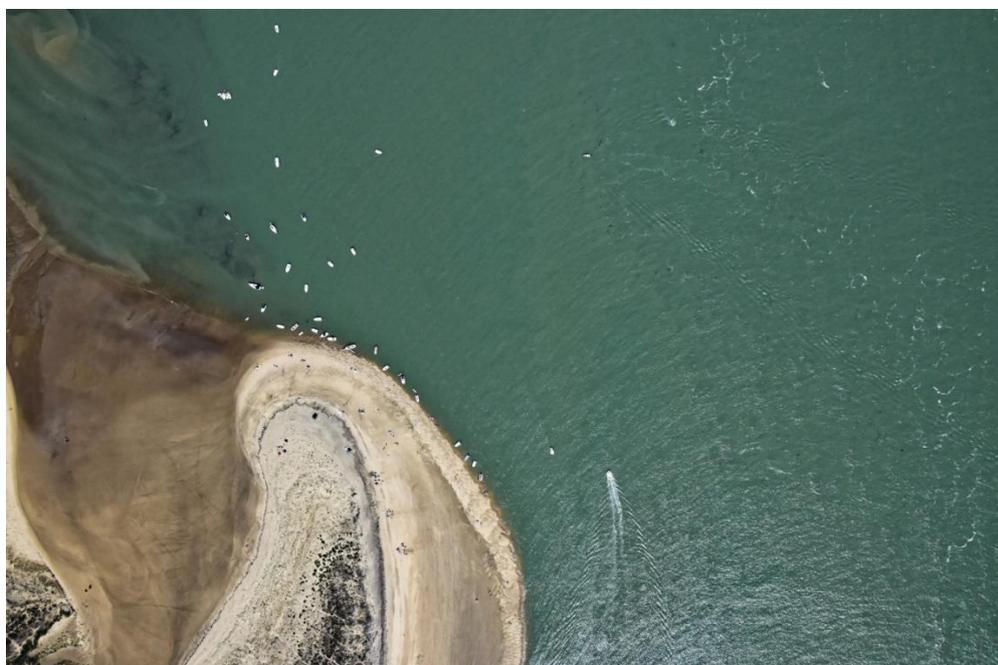
Le projet RESOBLO vise à mettre en place un observatoire des activités de loisirs sur le littoral et en mer dans 4 Parcs naturels marins (PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, PNM du bassin d'Arcachon, PNM du Cap Corse et de l'Agriate). Il résulte du constat que les activités de loisirs dans les Parcs naturels marins sont en général mal connues des différents acteurs du territoire et qu'il y a un réel besoin d'en évaluer l'importance en termes de fréquentation, d'inscription spatiale et d'effets sur l'environnement. Ce besoin est d'autant plus important qu'il est difficile d'évaluer les pratiques non encadrées qui représentent la majorité des usages de loisirs pour certaines activités.



© Valentin Guyonnard / La Rochelle Université / Agence française pour la biodiversité

Le projet s'appuie sur une volonté de mise en réseau des Parcs naturels marins. Il a pour ambition d'instaurer une démarche pérenne de recueil de données répondant aux besoins de connaissances pour alimenter les tableaux de bord des parcs. Il se base sur une approche commune et transférable, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire en termes d'enjeux locaux et d'échelle géographique.

Pour cela, le projet RESOBLO s'appuiera sur des expériences locales qui traitent de l'étude des usages de loisirs dans les aires marines protégées comme le projet DEPRESS dans le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ou VALOBS dans le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Il s'inscrit dans la mise en œuvre des directives européennes de préservation du milieu marin (DCSMM, DHFF, DO...) et se positionne en complémentarité des projets préexistants comme le Life Pêche à pied de loisirs poursuivi par le réseau Littorea.



© Michel Bernard / La Rochelle Université / Agence française pour la biodiversité

Des campagnes d'acquisitions de données permettront de spatialiser et quantifier les activités en mer, de mieux connaître les usagers, leurs pratiques, leur relation au milieu marin et de mesurer les pressions sur les espèces et habitats à enjeux. Une attention particulière est apportée dans ce projet pour proposer des outils et méthodes pérennes, capitalisables et transférables à d'autres aires marines protégées. Les prises de vues aériennes, l'utilisation de drones et la réalisation d'enquêtes auprès des usagers seront notamment utilisées pour produire ces données.

## RESOBLO en bref

**Un projet sur 4 Parcs** : Parcs naturels marins de l'estuaire de la Gironde et de mer des Pertuis, des estuaires picards et de la mer d'Opale, du bassin d'Arcachon, du Cap Corse et de l'Agriate  
**734 874,20 €** dont **75 % de cofinancement FEAMP**, 25 % de contrepartie nationale  
**Début des actions en 2019, fin des opérations en 2022.**

Une volonté de mise en réseau des Parcs naturels marins avec des protocoles et indicateurs communs permettant de spatialiser et quantifier les activités en mer, mieux connaître les usagers, leurs pratiques, leur relation au milieu marin et mesurer les pressions sur les espèces et habitats à enjeux.



- **LA SENSIBILISATION, UN ASPECT INHERENT A LA GESTION DES MILIEUX NATURELS. *EXEMPLE APPLIQUE AU BASSIN VERSANT DES LACS MEDOCAINS EN GIRONDE***

### Contacts:

**DUBREUIL Charlotte**

Chargée de mission Zones Humides SIAEBVELG

[dubreuil.charlottexd@gmail.com](mailto:dubreuil.charlottexd@gmail.com)

Le 27 septembre 2019, Jean-Philippe Dargent, sous-Préfet de Lesparre, Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Nicolas Thierry, vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité, Bruno Lemenager, délégué régional de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et Henri Sabarot, conseiller régional délégué à la politique de l'eau et président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Etangs du Littoral Girondin, ont inauguré le sentier d'interprétation du Canal des étangs à Carcans.



*Inauguration du sentier d'interprétation du canal des étangs – 27/09/2019 - Carcans*

Le SIAEBVELG, qui porte la compétence GEMAPI sur le bassin versant des lacs Médocains est également en charge de l'animation du SAGE et de Natura 2000 respectivement depuis 2001 et 2010. Depuis 2015, il anime également un plan d'actions pour la préservation et la valorisation des zones humides qui consiste en la déclinaison opérationnelle des enjeux du SAGE et de Natura 2000 en lien avec les zones humides. Autour de la mise en œuvre de ce document gravitent des objectifs transversaux qui ont trait à la communication et sensibilisation du grand public et des scolaires ainsi que des usagers et acteurs du territoire, et une réflexion avait été menée autour du développement d'un potentiel d'accueil du sentier du canal des étangs afin d'en accroître les capacités pédagogiques.

Ce nouveau sentier du canal des étangs, accompagné par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde, permet d'entrevoir les différents aspects liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et met en valeur les actions entreprises par le SIAEBVELG.

Cette gestion est orientée autour de deux enjeux principaux :

**- La restauration de zones humides fonctionnelles**

Un des axes majeurs consiste à prévenir la fermeture des zones humides rivulaires.

La réouverture des milieux constitue la première étape du retour partiel à l'écosystème de référence connu sur le site avant le XIXème siècle, à savoir, des marécages auto-entretenus bordant les lacs.

Historiquement, c'est la déprise agricole puis l'activité sylvicole qui a contribué à la disparition de ces milieux ouverts. La pinède a progressivement fermé le milieu entraînant la disparition des zones humides et la perte de leurs fonctions écologiques ainsi qu'une diminution de la richesse spécifique.

La recherche d'un équilibre dans le maillage milieux ouverts - milieux fermés est un enjeu fort de gestion et de conservation de la biodiversité, tout comme il est essentiel à la diversité paysagère du

site. Cette gestion paysagère s'inscrit dans la stratégie de conservation et de constitution d'une « Trame Verte » synonyme de corridor écologique pour certaines espèces.

Pour entretenir les milieux ouverts, le SIAEBVELG a monté cette année, en partenariat avec le Conservatoire des Races d'Aquitaines et les différents propriétaires fonciers en zones humides (Département de la Gironde, Conservatoire du Littoral et les Communes) un contrat Natura 2000 pour de l'écopastoralisme itinérant. Ce projet qui consiste à utiliser le pâturage d'un troupeau ovin/caprin en transhumance pour entretenir la végétation des marais en bordure de lac, et précurseur dans le Médoc, est apparu comme un moyen de gestion en adéquation avec les objectifs de conservation de ces écosystèmes et qui a su trouver un écho auprès des Médocains, qui avaient vu cette activité ancestrale disparaître.

Grâce au travail du Conservatoire des races d'Aquitaine, ce contrat Natura 2000 permet également de retrouver une fonction à des races anciennes et menacées qui ont été abandonnées de l'élevage conventionnel.



*Troupeau de Brebis de race landais et Chèvres des Pyrénées en écopastoralisme sur les lacs Médocains*

#### **- L'optimisation de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.**

Avec un accord unanime des acteurs locaux et le soutien financier des partenaires du SIAEBVELG, des travaux d'investissement ambitieux ont alors été mis en œuvre en 2016 et 2017 sur les principaux ouvrages de gestion de l'eau : écluses du Montaut à Carcans et de Batejin à Lacanau.

Ces investissements participent à la restauration des zones humides et leurs fonctionnalités. Les zones d'expansion des crues ont ainsi été augmentées permettant de mieux prévenir les inondations. La reconnexion de grands marais avec le canal permet grâce à leur rôle de filtre, d'améliorer la qualité des eaux. Enfin, l'amélioration de la continuité écologique permet à de nombreuses espèces piscicoles, de plus facilement se déplacer entre leurs zones de reproduction et leurs zones de

croissance, favorisant ainsi la biodiversité. Toutes ces actions sont naturellement favorables aux activités économiques et de loisirs autour des Lacs Médocains.

Les études et les aménagements vont se poursuivre dans les années à venir sur la partie aval du canal du Porge et de Lège Cap-Ferret en intégrant également aux réflexions l'indispensable adaptation au changement climatique.

Un autre patrimoine emblématique et extrêmement menacé sur les lacs Médocains concerne les isoétides, macrophytes assurant des fonctions écologiques majeures d'oxygénation des sédiments et rares car elles sont des espèces reliques de l'aire glaciaire et les grands lacs aquitains représentent la limite méridionale de la distribution de cette plante en Europe.

Impactées par des perturbations physiques et très sensibles aux fluctuations des niveaux et de la qualité de l'eau, ces végétations amphibies sont aujourd'hui menacées.

Les habitats naturels qui les accueillent sont également importants pour de nombreuses espèces notamment des poissons ou des oiseaux qui bénéficient des roselières à roseau commun ou à scirpe, aux pieds desquels les isoétides trouvent de bonnes conditions à leur expression, pour leur reproduction.



*Lobélie de Dortmann*

La prise de conscience par les acteurs du territoire de la fragilité et de l'importance de ces espèces a conduit au lancement d'actions concertées, coordonnées par le SIAEBVELG et à l'engagement de tous, chercheurs, universitaires, acteurs locaux, gestionnaires d'espace naturel, conservatoire botanique, collectivités territoriales, dans un programme développé par le pôle de recherche et développement AFB-IRSTEA « Hydroécologie des plans d'eau » qui vise à développer des méthodes opérationnelles de suivi écologique des actions de restauration hydromorphologique des berges et du littoral des plans d'eau, qui pourront être mises en œuvre par les gestionnaires et permettre de collecter des retours d'expérience au niveau national.

Sur ce sujet encore, le SIAEBVELG s'attachera à déployer des outils de sensibilisation importants afin de réunir les différents acteurs du territoire pour communiquer de concert, auprès des usagers, sur les bonnes pratiques à adopter, concernant ses végétations lacustres : si précieuses et pourtant mal connue à l'échelle locale et parfois involontairement malmenées.

■ **EXPERIMENTATION D'ENLEVEMENT DE GISEMENTS SAUVAGES D'HUITRES JAPONAISES ET D'ANCIENNES STRUCTURES DE CULTURE MARINE EN BAIE DE L'AIGUILLON**

**Contacts:**  
**GUERET Jean-Pierre**  
LPO  
[jean-pierre.gueret@lpo.fr](mailto:jean-pierre.gueret@lpo.fr)

**Contexte**

La baie de l'Aiguillon, située à la frontière entre la Vendée et la Charente-Maritime, constitue l'exutoire des 600.000 ha du bassin versant du Marais poitevin. Elle est essentiellement constituée de prés salés (1.100 ha) et de vasières (3.700 ha). Siège d'une forte productivité primaire, elle est une zone d'importance internationale pour l'accueil des oiseaux hivernants et migrateurs, ce qui a valu son classement en réserve naturelle nationale. Ses prés salés assurent un rôle majeur de nurserie pour la faune piscicole.



> **L'ORIGINE DES GISEMENTS SAUVAGES D'HUITRES JAPONAISES**

La conchyliculture, et notamment la mytiliculture, sont des activités traditionnelles en baie de l'Aiguillon. Cette dernière se pratique notamment sur des pieux, dits « bouchots ». La mytiliculture,

puis l'ostréiculture qui lui a succédé sur les concessions délaissées, a lentement glissé vers l'aval de la baie. Ainsi, les concessions situées le plus en amont ont été abandonnées.

Elles continuent à constituer des pièges à sédiments et servent de support au développement de gisements sauvages d'huîtres japonaises *Magallana gigas* (en fournissant des support pour la fixation des larves d'huîtres) dont le tonnage est estimé à 3400 tonnes (IFREMER 2012). Ces gisements sont répartis sur une surface d'environ 300 ha, en couvrant les vasières naturellement présentes sur ces secteurs.



*Gisement d'huîtres sauvages sur le secteur de Charron/Esnandes (@ RNN baie de l'Aiguillon)*

L'expérimentation de l'enlèvement des gisements d'huîtres sauvages, dans un objectif de restauration de l'habitat « vasière » (11.40 du référentiel européen EUR15) est inscrite en tant qu'action au plan de gestion 2013-2022 de la RNN de la baie de l'Aiguillon.

---

#### > [LE LIFE BAIE DE L'AIGUILLON](#)

---

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, en tant que bénéficiaire principal, la LPO et l'ONCFS, en tant que bénéficiaires associés, ont déposé un programme Européen **Life Baie de l'Aiguillon**. L'un de ses volets concerne donc la **restauration de vasières**, et se décline en 3 actions : **A1, C1, D1**.

L'action A1 « Élaboration d'un protocole expérimental » en constitue la phase préliminaire d'inventaire et d'instruction technique et réglementaire. Les mêmes suivis prévus en phase initiale seront réitérés à l'issue des travaux envisagés et seront l'objet de l'action D1 « Monitoring » constitueront le volet d'évaluation biologique, sédimentologique et technique des travaux. D'autre part, un Modèle Numérique de Terrain a été réalisés sur l'ensemble des vasières de la baie de l'Aiguillon en septembre 2016 et sera à nouveau réalisé après travaux.

L'action C1 « mise en œuvre de travaux expérimentaux d'enlèvement des gisements d'huîtres sauvages de la baie de l'Aiguillon », correspond à la mise en œuvre de cette action expérimentale du plan de gestion 2013-2022 de la Réserve Naturelle Nationale. Cette action a fait l'objet d'un soutien particulier de CDC biodiversité.

---

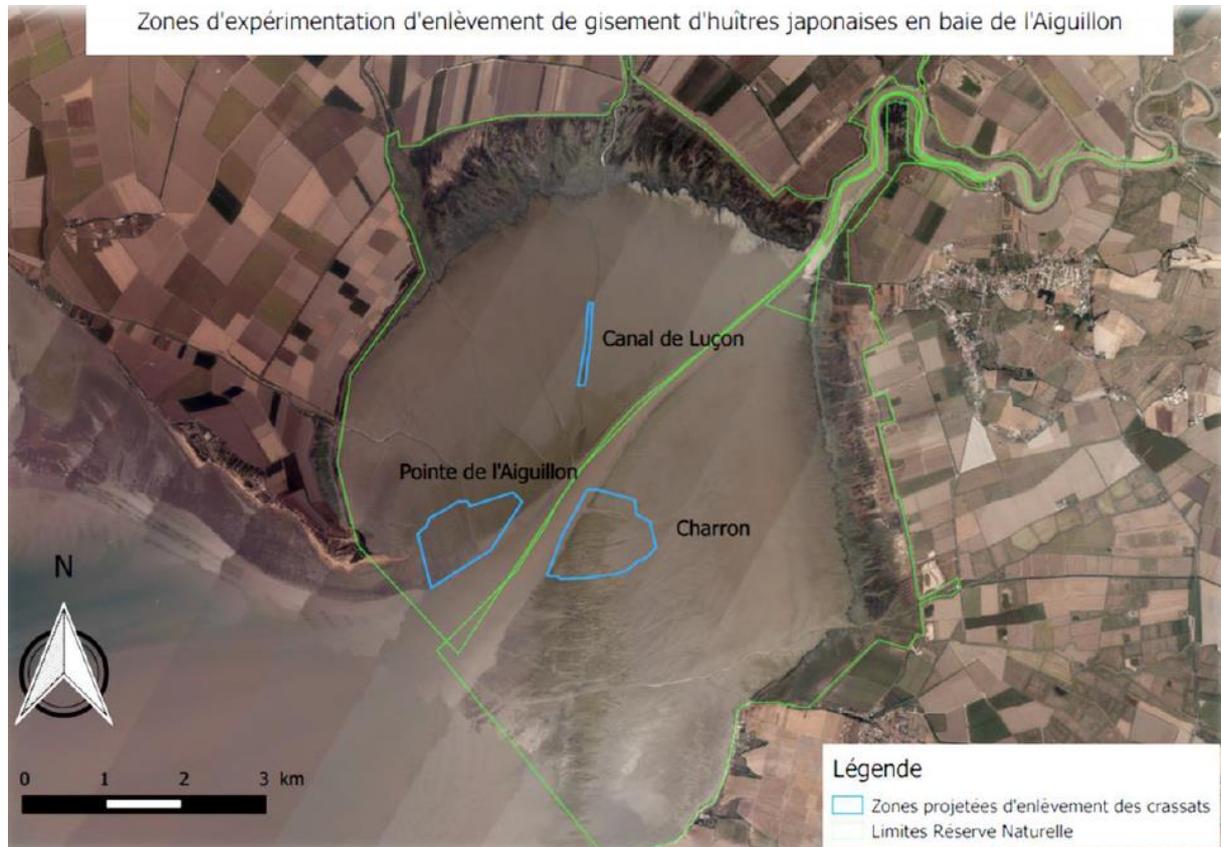
#### > [DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX](#)

---

L'expérimentation consiste en l'enlèvement de 'crassats' d'huîtres japonaises et d'anciennes structures conchylicoles répartis sur deux sites principaux (« Pointe de l'Aiguillon », « Charron ») et un site annexe (« Canal de Luçon »), soit une surface de 100 ha au total. Une pelleteuse amphibie équipée d'un broyeur a été conçue pour l'occasion, les anciennes tables sont démantelées et recyclées.

Les travaux ont débutés en septembre 2019 et se termineront au plus tard fin 2020.

Il est également prévu d'expérimenter une filière de recyclage. Ainsi, une petite partie des gisements sera ramené à terre pour être broyée. Ce produit pourra servir de composte (en co-compostage avec des déchets verts) ou de matériaux de remblai.



Déstructuration, broyage des gisements d'huîtres sauvages et retrait des tables ostréicoles abandonnées en baie de l'Aiguillon (©RNN baie de l'Aiguillon)

#### > FINANCEMENT DE L'ACTION :

Le budget prévisionnel total de l'action s'élève à 528 808 Euros, comprenant 82 921 € pour la partie études préalables, 397 526 € pour la partie travaux et 48 361 pour l'évaluation.

Les partenaires financiers mobilisés sont l'Union Européenne via le programme LIFE (48.88%), CDC Biodiversité (22,61%), le Ministère de la transition Ecologique et Solidaire (10.79%), la Région

Nouvelle Aquitaine (10.11%) et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (7.6%).

Dépenses		Recettes		
Action	Montant	Partenaire	Montant	%
A1	82921	CDC biodiversité	119 579	22,61
C1	397526	Région NA	53475	10,11
D1	48 361	DREAL NA	40200	7,60
		MTEs	57048	10,79
		UE LIFE	258506	48,88
TOTAL	528808		528808	100,00

*Budget prévisionnel de l'action expérimentale de restauration de vasière*

Pour tout renseignement :

<https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/project/baie-de-laiguillon/>



## ACTUALITES

### *Appel à projets*

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne lance un appel à projets/initiatives dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention. L'objet de cet appel est de financer des projets de préservation et restauration des espaces littoraux et marins jusqu'à un taux maximal du 70%. Dans ce but, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne prévoit une enveloppe de 2 millions d'euros. Les bénéficiaires qui peuvent prétendre à ce financement sont les collectivités territoriales, les établissements publics (hors AFB), les organismes à but non lucratif et les acteurs économiques.

La date limite pour candidater est le 31 mars 2020.

Le règlement est disponible sous :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/preserver-et-restaurer-la-biodiversite-marine.html>

### *Etude de l'impact des pressions sur les habitats marins dans les sites Natura 2000*

Un appel à manifestation d'intérêt visant à améliorer nos connaissances de l'impacts des pressions humaines sur les habitats marins va être lancé en début d'année 2020 par l'OFB.



Contact :

[anahita.marzin@afbiodiversite.fr](mailto:anahita.marzin@afbiodiversite.fr)

[camille.delage@afbiodiversite.fr](mailto:camille.delage@afbiodiversite.fr)

[mathilde.labbe@afbiodiversite.fr](mailto:mathilde.labbe@afbiodiversite.fr)

### *Marché pour l'intervention de plongeurs et de moyens d'observations sous-marins dans les aires marines protégées*

La délégation de façade atlantique s'est associée à la délégation de façade Manche Mer du Nord et aux parcs naturels marins Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, et Estuaires picards et mer d'opale, pour mettre en place un marché à bons de commandes avec des plongeurs scientifiques professionnels. L'objectif est de pouvoir solliciter rapidement des plongeurs dans le cadre de la gestion des aires marines protégées pour des observations ponctuelles : présence / absence d'un habitat, identification de zones de dégradation des fonds, suivis ou mesures de paramètres simples ... Il sera également possible de recourir à des moyens d'observations sous-marins autres que la plongée lorsque les conditions le permettent (par exemple : observation par caméra tractée, lunette de calfat avec vidéo).

Le marché est en cours de notification. Il sera divisé en 4 lots : Manche-Mer du Nord, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine.

En cas de besoins auxquels ce marché pourrait répondre, adressez-vous au chargé de mission référent géographique de la délégation de façade selon votre territoire

#### BREVES

#### **Vers une labellisation « Liste verte de l'UICN » des sites Natura 2000**

La labellisation Liste verte de l'UICN est un système de labellisation internationale créé en 2014 et qui identifie les aires protégées présentant une planification, une gouvernance et une gestion efficaces et équitables.



Toutes les catégories d'aires protégées peuvent y prétendre, dans la mesure où le site dispose de pré-requis en termes de gestion et de pilotage (Plan de gestion, Tableau de Bord...)

Ainsi le 1<sup>er</sup> octobre dernier, le site Natura 2000 « Baie de Seine occidentale » a reçu un avis favorable au passage en phase de candidature pour la labellisation. Ce site est le premier à bénéficier de l'appui du Life Marha qui prévoit d'accompagner 20 sites dans cette démarche d'ici 2025.

Si en tant que gestionnaire d'un site Natura 2000 vous êtes intéressés par un tel appui, merci d'en informer votre interlocuteur de l'Office Français de la Biodiversité.



Contact : [paul.sauboua@afbiodiversite.fr](mailto:paul.sauboua@afbiodiversite.fr)

### De courtes vidéos de découverte et de sensibilisation pour les habitats marins

Cet été, l'équipe du Life Marha de l'AFB s'est associée à la Préfecture maritime de l'Atlantique pour faire découvrir aux abonnés Facebook de ces deux établissements les habitats marins et les sensibiliser aux bonnes pratiques. Cette campagne a proposé deux posts par semaine de mai à fin aout.

L'ensemble des courtes vidéos produites à cette occasion sont à la disposition des gestionnaires d'aires marines protégées. Vous pouvez les utiliser pour l'animation de vos réseaux sociaux, sur vos sites internet ou pendant des réunions et des évènements. Vous trouverez ci-dessous les liens pour visionner les vidéos sur YouTube :

- [A la découverte de la laisse de mer](#)
- [A la découverte de la vasière](#)
- [A la découverte du champ de blocs](#)
- [A la découverte de l'herbier de zostères marines](#)
- [A la découverte du banc de maërl](#)
- [A la découverte de la forêt de laminaires](#)
- [A la découverte du tombant rocheux](#)
- [Bons réflexes pour préserver les oiseaux qui nichent sur le littoral](#)
- [Bons gestes de tri des déchets à bord pour les plaisanciers](#)
- [Bons réflexes d'utilisation de produits écolabellisés à bord pour les plaisanciers](#)
- [Bons gestes et réglementation pour la plongée de loisir](#)
- [Bons gestes et réglementation pour la pêche à pied](#)

Pour une version téléchargeable en meilleure qualité vous pouvez en faire la demande à : [lisa.briot@afbiodiversite.fr](mailto:lisa.briot@afbiodiversite.fr)



**Lancement du Comité de pilotage des sites ZSC et ZPS Natura 2000 du « Cap d'Erquy – Cap Fréhel » à Plévenon le 7 octobre 2019.**

**Lancement du Comité de pilotage du site « Baie de Saint Brieuc Est » le 11 octobre 2019 à Saint Brieuc.**

La révision des deux DOCOBs concernera les volets terrestres et marins. L'équipe projet de l'antenne Atlantique de l'OFB (Marion Collin, Pauline Blanchard, Olivier Abellard, Elodie Giacomini) aura un rôle de co-opérateur pour le volet marin en lien étroit avec les chargés de missions des collectivités territoriales, opérateurs historiques de chacun des deux sites ; Philippe Quéré du Syndicat mixte grand site Cap d'Erquy - Cap Fréhel et Morgane Oisel de Saint Brieuc Armor Agglomération. Livraison des deux DOCOB prévue en 2022.



Contacts pour les parties marines des sites :

Olivier ABELLARD – AFB ([olivier.abellard@afbiodiversite.fr](mailto:olivier.abellard@afbiodiversite.fr))

Marion COLLIN (habitats marins) – AFB ([marion.collin@afbiodiversite.fr](mailto:marion.collin@afbiodiversite.fr))

Pauline Blanchard (oiseaux marins) – AFB ([pauline.blanchard@afbiodiversite.fr](mailto:pauline.blanchard@afbiodiversite.fr))

Contacts pour la partie terrestre des sites :

« Cap d'Erquy – Cap Fréhel » : Philippe QUERE – Syndicat des Caps ([sdn.natura2000@wanadoo.fr](mailto:sdn.natura2000@wanadoo.fr))

« Baie de St Brieuc Est » : Morgane OISEL – St Brieuc Armor Agglomération ([morgane.oisel@sbaa.fr](mailto:morgane.oisel@sbaa.fr))

**Lancement du Docob des sites Natura 2000 ZSC « Estuaire de la Vilaine » et ZPS « Baie de la Vilaine » à Billiers le 24 juin 2019.**

L'ETPB Vilaine est l'opérateur de l'élaboration du DOCOB. L'AFB apporte un appui technique pour les volets « habitats marins » et « oiseaux marins ».

Contacts :

Aurore Le Breton – ETPB Vilaine ([Aurore.Lebreton@eptb-vilaine.fr](mailto:Aurore.Lebreton@eptb-vilaine.fr))

Emilie Ardouin (oiseaux marins) – AFB ([emilie.ardouin@afbiodiversite.fr](mailto:emilie.ardouin@afbiodiversite.fr))

Anahita Marzin (habitats marins) – AFB ([anahita.marzin@afbiodiversite.fr](mailto:anahita.marzin@afbiodiversite.fr))



© Marc Rapillard

**Projet GUI SMA : 8 CPIE (centre permanents pour l'environnement) littoraux vont participer à l'élaboration d'un guide méthodologique pour la conception et l'évaluation d'actions de sensibilisation pour le milieu marin.**

Dans le cadre du projet Life Marha un contrat recherche et développement vient d'être signé entre l'AFB et l'UNCPIE (union nationale des CPIE). Il va permettre aux CPIE de travailler pendant deux années à la production d'un guide destiné à aider les gestionnaires à mettre en œuvre les actions de sensibilisation sur leur territoire.

Le travail va s'organiser en trois axes :

- un inventaire des actions de sensibilisations menées pour la protection du milieu marin
- le développement d'indicateurs d'efficacité pour les actions de sensibilisations
- l'élaboration d'un guide méthodologique pour l'élaboration et l'évaluation des actions de sensibilisation

Nous ne manquerons pas de vous associer régulièrement aux réflexions.

Pour en savoir plus : <https://fr.calameo.com/read/0035029480913bb945437?authid=rkXvTDt3O7f3>



Contact : [clarence.labbe@afbiodiversite.fr](mailto:clarence.labbe@afbiodiversite.fr)

**marha**  
marine habitats vous partage ses astuces écoresponsables

# PAS DE PLASTIQUE À L'ORDRE DU JOUR !

Supprimez le plastique lors de vos réunions, optez pour le réutilisable !



Et vous ?

Avez-vous des actualités à partager ?

**Ont participé à ce numéro :** Pierre Sauleau, Guillaume Paquignon, Amandine Eynaudi, Yohan Weiller, Fanny Le Fur, Paul Sauboua, Jean-Eudes Beuret, Thibaut De Bettignies, Jacques Comolet-Tirman, Camille Gazay, Cécile Lefeuvre, Charlotte Dubreuil, Jean-Pierre Gueret. Marta Gallardo Ruiz, Anahita Marzin, Camille Delage, Mathilde Labbe, Lisa Briot, Marie Le Baron, Clarence Labbe

